



## Mensonge du propriétaire grave

Par **HAVET**, le **02/04/2009** à **19:41**

[JE PROPRIETAIRE A FAIT INSTALLER UN SYSTEME DE CHAUDIERE AEROTHERMIQUE SUR UNE INSTALLATION PREVU POUR UNE CHAUDIERE FIOUL JE LAI SU PAR LE PLOMBIER ]7 gros radiateurs mureux sur une surface habitable de 135 m<sup>2</sup> Ayant demander a la regis ,il s'avere que la consommation de l'instalation est du triple de se qu'elle devrait etre,leur decrivant l'instalation ils sont tres surpris et me disent que c'est bien le systeme aerothermique qui est trop faible mon proprietaire s'en fou la consommation QUI DEVRAIT ETRE DE MILLE EURO ANNUELLE ENVIRON PASSE A TROIS MILLE EURO ANNUELLE ENVIROO eT LA CERISE SUR LE GATEAU LA TOTALE LES POUTRES APPARENTES SONT ATTAQUEES PAR LES TERMITES PAS QUESTION DE RESTER DANS SE LOYER MES MEUBLES ET LINGES SONT EN DANGER ET LE PROPRIETAIRE SANS FOU QUE DOIS JE FAIRE ,MERCI A VOUS REPONDEZ MOI VITE JE VOUS ENPRIE